

## Séance publique du 13 décembre 2004

### Délibération n° 2004-2316

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune

objet : **Gares de l'ouest lyonnais - Aménagement - Etudes préliminaires - Convention relative au financement de ces études avec la région Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *La présentation du projet d'ensemble*

Le projet périurbain de l'ouest lyonnais concerne les trois axes ferroviaires Saint Paul-Sain Bel, Saint Paul-Lozanne et Saint Paul-Brignais. Le projet d'un coût de 305,3 M€ est composé de quatre volets :

- une desserte renforcée au quart d'heure,
- une infrastructure électrifiée et rénovée dont le coût est estimé à 110 M€,
- un matériel roulant compatible avec l'usage des lignes de tramway dont la mise en œuvre est prévue pour 2008 et dont le choix du constructeur se fera dans le courant 2005 ; le coût du matériel roulant est de 164 M€, le coût du centre de maintenance est de 15 M€,
- un projet de modernisation des gares échelonné dans le temps : de 2004 pour le jalonnement à 2008 pour la réalisation des aménagements extérieurs des gares ; le coût est de 17,475 M€.

Le projet de l'ouest lyonnais est inscrit au contrat de plan Etat-Région avec la clé de répartition financière suivante :

- Etat	35 %
- région Rhône-Alpes	35 %
- réseau ferré de France (RFF)	12,5 %
- collectivités locales	17,5 %

L'enveloppe inscrite est de 37 M€ (hors matériel roulant) dont 29 M€ pour l'infrastructure et 8 M€ pour l'aménagement extérieur des gares.

Face au coût de l'infrastructure, des choix ont été faits. Le comité de pilotage en juin 2004 a validé la réalisation de l'infrastructure sur l'axe de Sain Bel et le shunt de Tassin la Demi Lune dans une première étape. Il a également validé le volet gare du projet.

#### *Le volet gare du projet*

Le volet de modernisation des gares se décompose lui-même en quatre types d'actions ayant pour objectif une requalification et un aménagement des gares :

- le jalonnement : l'action engagée mi-2004 se poursuivra jusqu'en 2005 sur l'ensemble des gares des trois branches ferroviaires toutes maîtrises d'ouvrage confondues ; le coût est de 95 000 € pour les gares situées à l'intérieur de la Communauté urbaine,
- la remise à niveau des gares : il s'agit d'opérations d'éclairage, de signalisation, de ravalement du bâtiment voyageur, d'équipement des quais, etc, qui seront réalisées entre 2005 et 2006 sur les trois branches ferroviaires par la SNCF ; d'un coût de 1,08 M€, cette opération sera financée à 75 % par la Région et à 25 % par la SNCF,

- la mise en place d'un système d'information voyageur dynamique et d'actions de sécurisation du site (vidéo surveillance, etc.) après 2008. Le financement reste à définir,

- l'aménagement des espaces extérieurs : l'opération débutera en 2007 et se poursuivra jusqu'en 2011. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté urbaine pour les gares situées sur son territoire et par les Communes pour les autres gares. Le coût estimé des travaux est de 16,3 M€.

Ce projet est inscrit au contrat de plan Etat-Région avec la clé de répartition suivante :

- Région	33 %
- Etat	16 %
- collectivités locales	50 %

*L'aménagement des espaces extérieurs des gares : contenu, financement et modalité de pilotage des études préliminaires*

Les études préliminaires, objet de ce présent rapport, seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Elles concernent notamment les gares d'Ecully, Tassin la Demi Lune, Le Méridien, Charbonnières les Bains, Casino, La Tour de Salvagny, Dardilly-le Jubin, Dardilly-les Mouilles, Alaï et Francheville en vue d'une réalisation d'ici la fin de 2008.

Ces études préliminaires ont pour objectif d'aboutir à un programme chiffré d'aménagement des espaces publics, d'élaborer une programmation financière pluriannuelle d'intervention et une planification de réalisation des travaux pour le prochain plan de mandat.

Dans le cadre de ces études, seront plus particulièrement recherchées :

- une qualité et une image territoriale pour l'ouest lyonnais,
- une intégration des problématiques d'urbanisme et d'aménagement des territoires traversés.

Le résultat des études préliminaires donnera lieu aux études d'avant-projet qui définiront la faisabilité technique nécessaire à la passation des marchés des travaux de réalisation.

Le suivi des études préliminaires sera assuré par le comité de pilotage du projet composé de la Communauté urbaine, RFF, SNCF, département du Rhône, Sytral, SLTC et piloté par la Région en charge du projet.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine est sollicitée pour participer financièrement aux études préliminaires à hauteur de 15 % d'un montant estimé au maximum à 150 000 €, soit une subvention plafonnée à 22 500 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 12 juillet 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation des études préliminaires pour l'aménagement extérieur des gares de l'ouest lyonnais, sous forme de subvention à la région Rhône-Alpes à hauteur de 15 % d'un montant d'études estimé à 150 000 €, soit une subvention plafonnée à 22 500 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de financement avec la région Rhône-Alpes, maître d'ouvrage des études préliminaires.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 320 - fonction 822 - opération n° 0852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,